



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du mercredi 2 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 24 novembre 2009, s'est réuni en mairie de la commune d'Alquines sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : M. Pette, Président (CCRA), M. Beugnet (CCRA), M. Majewicz (CCRA), M. Vangrevelinghe (CCRA), M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), Mme POLAERT (CC3P), M. Cucheval (CC Lumbres)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christian Vangrevelinghe

HEQU EN SOU
DE COMIT

17 DEC. 2009

OBJET : LETTRE D'INFORMATION ET RAPPORT D'ACTIVITE

M. Pette souligne l'importance de communiquer sur les actions du SYMVAHEM auprès de la population directement concernée sur le bassin versant, à savoir les habitants des 23 communes reprises dans le contrat de rivière de la Hem.

C'est pourquoi, une lettre d'information présentant en particulier l'articulation avec le contrat de rivière et l'avancée des études sera distribuée en début d'année 2010 par le biais des agents ou élus communaux.

De plus, un rapport d'activité du SYMVAHEM 2008/2009 présentant ses actions, ses projets et son fonctionnement, sera envoyé aux partenaires financiers et techniques.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le mode de distribution des lettres d'information
- d'approuver le principe d'élaboration d'un rapport d'activité 2008/2009

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 17/12/2009

Le Président, Christian PETTE





SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du mercredi 2 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 24 novembre 2009, s'est réuni en mairie de la commune d'Alquines sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : M. Pette, Président (CCRA), M. Beugnet (CCRA), M. Majewicz (CCRA), M. Vangrevelinghe (CCRA), M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), Mme POLAERT (CC3P), M. Cucheval (CC Lumbres)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christian Vangrevelinghe

REQU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT OMER

17 DEC 2009

OBJET : DEMANDE D'ARRÊTÉ PREFERATORAL

M. Pette indique que la poursuite de la définition technique des aménagements projetés dans le cadre du plan d'actions du SYMVAHEM (notamment les zones d'expansion des crues et les zones de ruissellement agricole), nécessite des études géotechniques. Il précise qu'à cet effet, les propriétaires concernés sont prévenus et informés de l'action prévue afin d'obtenir leur autorisation d'accès sur la parcelle faisant l'objet d'études.

Toutefois, afin de palier l'opposition de certains propriétaires, le Préfet peut, par arrêté, autoriser les agents des bureaux d'études missionnés par le SYMVAHEM à pénétrer dans les propriétés privées pour la réalisation des études géotechniques conformément aux dispositions de la loi du 6 juillet 1943 modifiée relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à faire une demande officielle à M. le Préfet du Pas de Calais pour solliciter la prise d'un arrêté préfectoral permettant la conduite des études géotechniques et topographiques quelque soit la nature de l'opération à laquelle elles sont rattachées.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 17/12/09





SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du mercredi 2 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 24 novembre 2009, s'est réuni en mairie de la commune d'Alquines sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : M. Pette, Président (CCRA), M. Beugnet (CCRA), M. Majewicz (CCRA), M. Vangrevelinghe (CCRA), M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), Mme POLAERT (CC3P), M. Cuheval (CC Lumbres)

17 DEC 2009

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Christian Vangrevelinghe

OBJET : HYDRAULIQUES DOUCES - DEMANDE DE SUBVENTION ET LANCEMENT DU MARCHÉ

M. Pette indique que l'opération de maîtrise du ruissellement agricole sur le bassin versant de la Hem va connaître un début d'exécution sur un site pilote localisé sur la commune de Licques pour un montant prévisionnel de travaux d'aménagement de 34307,55 euros selon le détail suivant :

En dépenses :

- haies : 345 ml à 35,15 euros soit 12126,75 euros
- fascines : 240 ml à 64,50 euros soit 15480 euros
- talus : 240 ml à 27,92 euros soit 6700,80 euros

En recettes :

- 20584.53 euros (dotation de développement rurale obtenu au taux de 60%)
- 13723 euros (agence de l'Eau sollicité)

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide donc à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires au respect de l'arrêté portant attribution des subventions obtenues,
- d'autoriser le Président à demander une subvention à l'Agence de l'Eau pour co-financer cette opération.
- d'autoriser le Président à lancer le marché relatif à cette opération et à retenir le prestataire présentant l'offre la plus avantageuse économiquement.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 17/12/2009

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président.



Le Président, Christian PETTE

